



Union Athlétique Occitane 31

Siège social Mairie de Fronton
31260 FRONTON

**CHARTRE D'ETHIQUE
ET DE DEONTOLOGIE
UNION ATHLETIQUE OCCITANE 31
(UAO 31)**

« Vivre ensemble un Athlétisme exemplaire »

Charte adoptée par l'Assemblée Générale de l' UAO 31 le 24/11/2017

Préambule

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs, des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

L'Athlétisme comme tous les sports se doit d'être porteur de valeurs morales exemplaires qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion.

L'UNION ATHLETIQUE OCCITANE 31 (UAO 31) affirme que toute atteinte à l'éthique de l'athlétisme peut avoir des conséquences négatives sur l'ensemble des structures de la Fédération Française d'Athlétisme, d'entraver leur bon fonctionnement et nuire à son image et à celle de l'athlétisme en général. La charte d'éthique et de déontologie de l'UAO 31 s'inscrit dans le cadre de la loi du 1er février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs qui dispose dans son article premier que « chaque fédération agréée établit une charte éthique et veille à son application. » Elle prend également en compte les « principes directeurs » et « règles déontologiques » qui figurent dans la Charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français le 10 mai 2012. Elle s'inspire de la Charte d'Ethique et de Déontologie de la Fédération Française d'Athlétisme

L'UAO 31 est un club maître de la F.F.A., crée pour mettre en commun les moyens humains et financiers des sections locales – ci après «sections» regroupe à ce jour

- l'Union Club Athlétique UCA
- l'US Fronton Athlétisme
- la section Athlétisme du TOAC.

Les sections sont des clubs FFA à part entière, et disposent notamment de l'autonomie d'organisation et financière.

Les moyens mis en commun concernent les activités sportives en compétition pour lesquelles les moyens matériels et humains de chaque section seraient insuffisants pour figurer parmi les meilleurs clubs de la Région Occitanie. Ces activités collectives sont prioritaires, sans négliger les performances individuelles.

Cela concerne particulièrement les compétitions et épreuves qui nécessitent de forts moyens en nombre d'athlètes de qualité

- compétitions par Equipes
- compétitions Interclubs
- relais

Particulièrement

- pour les catégories minimales, cadets/ cadettes et au dessus,
- pour les compétitions officielles de niveau régional et au dessus.

Par décision du bureau de l'UAO 31, d'autres compétitions peuvent être prises en charge

- organisation des compétitions individuelles de niveau national (déplacements,...)
- organisation de meetings et d'animations diverses.

Domaine d'application de la charte.

La présente charte s'impose à tous les licenciés de l'UAO 31, directement ou par l'intermédiaire des sections locales.

Elle s'impose également à toutes les personnes non licenciées au Club, entraîneurs extérieurs, partenaires, parents, bénévoles et plus généralement personnes qui par leur action sont susceptibles d'être partie prenante dans l'activité et l'image du Club

Elle s'applique à toutes les activités du Club, entraînements, compétitions, déplacements, activités diverses.

Par son choix d'être un acteur de l'athlétisme, chaque adhérent ou non de l'UAO 31, doit se sentir aussi bien dépositaire des valeurs de ce sport que responsable de leur défense et de leur promotion. Il pourra se référer à cette charte, pour adopter en toutes circonstances un comportement en accord avec les principes retenus.

Principes généraux

L'ATHLÉTISME UN SPORT POUR TOUS

L'Athlétisme, sport individuel à progression collective, est universel et accessible à tous.

Par le large éventail de spécialités qu'il propose (sprint, 1/2 fond, fond, haies, sauts, lancers, épreuves combinées, marche, épreuves hors stade) il est ouvert à toutes et à tous, chacun pouvant choisir la spécialité qui convient à ses capacités et qui correspond à ses aspirations. Représentatif de toutes les diversités et mixités, il accueille en son sein l'ensemble des composantes de notre société. Grâce à la mesure des performances de ses pratiquants, l'athlétisme est un révélateur objectif de la valeur sportive.

L'ATHLÉTISME UNE ÉCOLE DE VIE

Porteur de valeurs fondamentales, l'Athlétisme est un moyen d'éducation exceptionnel, un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion, la lutte contre les discriminations et la parité y sont promues. Des valeurs morales personnelles comme la loyauté, le courage, la combativité, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie et citoyennes comme le respect, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe, le plaisir, font de l'Athlétisme une véritable école de vie.

LES VALEURS DE L'ATHLÉTISME

La loyauté

L'Athlétisme est un sport donc défini par des règles, sans lesquelles la compétition perd toute l'authenticité qui en fait sa raison d'être. Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des concurrents. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit. Le courage / la combativité / le dépassement de soi.

L'Athlétisme est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est son exigence.

La volonté de vaincre et la combativité en découlent, alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

La rigueur

La recherche de la performance nécessite pour l'athlète un investissement personnel rigoureux qui exige un strict respect des règles qu'il s'est imposée. C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

L'autonomie

En compétition l'athlète se retrouve souvent seul face à lui-même et à ses adversaires. Il doit être capable d'agir et faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situation concrète il atteindra la maturité de toute personne responsable.

Le respect

L'Athlétisme est respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps. Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.

La solidarité / la tolérance

L'Athlétisme unit les hommes et les femmes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances. Il est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

L'esprit d'équipe

L'esprit d'équipe est une composante importante de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

Le plaisir

Le plaisir est un facteur essentiel de la réussite. L'Athlétisme est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des comportements déplacés.

L'ENGAGEMENT DE SES ACTEURS

Tout acteur adhérent ou non de l'UAO 31 est dépositaire de ces valeurs fondamentales et s'engage, individuellement et collectivement pour leur défense et leur mise en valeur. Chacun est appelé à adhérer aux principes ci-après et à participer à leur promotion en toutes circonstances.

Respecter les règles

L'Athlétisme implique l'élaboration de règlements. L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique de l'athlétisme. La règle est ainsi le reflet de l'usage de la liberté du sportif. Elle tient compte d'une morale qui fait que le sport est culture humaniste à part entière.

Tous les intervenants doivent respecter la règle.

Respecter l'autre

La compétition est avant tout une rencontre où tous se retrouvent en un même lieu, au même moment, où l'on peut échanger dans un respect mutuel. L'adversaire, le juge, le public..., sont des partenaires indispensables.

Tout manque de respect doit être banni.

Bannir la tricherie

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale.

Par sa diversité l'Athlétisme offre à chacun une égale possibilité de les pratiquer. La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances. Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé. Tous les acteurs de l'athlétisme doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

Être maître de soi

L'Athlétisme est un sport de passion et d'émotion. Mais cette passion, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée. L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les circonstances. Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement

de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la "liberté d'excès "(Pierre de Coubertin) le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir. Il faut maîtriser sa passion et respecter son propre corps.

Être loyal et fair-play

L'Athlétisme est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même.

Avoir l'esprit sportif, c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite. Il faut être fair-play en toutes circonstances.

Montrer l'exemple

Pratiquer l'Athlétisme est la résultante d'une démarche personnelle et d'un choix individuel. Le plaisir procuré contribue au plein épanouissement de l'individu, à sa quête d'un idéal sportif et d'Homme responsable. Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement. Le champion est l'expression de l'excellence, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive. Le champion doit être, plus que tous les autres, exemplaire, y compris à l'extérieur de la sphère de l'athlétisme.

Principes relatifs aux athlètes de l' UAO 31

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte

Les athlètes sont la vitrine du club, qu'ils représentent en tout temps, compétitions, entraînements et animations diverses. C'est par eux et pour eux que le Club existe, vis-à-vis des structures de la FFA, des partenaires publics et privés. Ils se doivent donc de participer à tous les championnats individuels et collectifs pour lesquels ils sont qualifiés. Les performances, titres et récompenses sont autant d'atouts à disposition des dirigeants pour faire valoir la force et l'intérêt du Club.

ÊTRE SÉLECTIONNÉ EN ÉQUIPE DE L'UAO 31

Être sélectionné en Équipe de l'UAO 31 est un honneur et une responsabilité. En étant sélectionné, l'athlète a l'honneur et la fierté de porter collectivement le maillot du club ; il intègre une équipe et se doit de respecter les valeurs de l'athlétisme, il est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive. Il est garant des valeurs développées par la Charte : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs de l'athlétisme, humilité, partage, fierté du résultat, le tout au nom de l'amour du maillot.

L'ENGAGEMENT DES ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE

Etre courtois et respectueux

L'athlète adopte en toutes circonstances, un comportement courtois, digne et respectueux envers les autres athlètes, entraîneurs, officiels et organisateurs, les spectateurs et le public en général

Avoir conscience des effets néfastes d'une attitude irrespectueuse

L'athlète doit avoir conscience des conséquences néfastes, en particulier en termes d'image, qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors des stades et autres lieux d'entraînement ou de compétition peut avoir aussi bien pour lui que pour les autres.

S'interdire toute critique, agression, discrimination envers les autres

L'athlète s'interdit aussi bien envers les autres acteurs de l'athlétisme qu'envers toute autre personne, de formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée et de façon générale de se

livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information,

L'athlète s'interdit toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence, toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre eux en raison de leur origine, de leur sexe, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs et de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.

S'astreindre à un devoir de réserve envers les instances officielles

L'athlète s'astreint à un devoir de réserve à l'égard des instances officielles de l'athlétisme, ce qui implique de ne jamais contester, par des actes et en dehors des voies légales et règlementaires, leurs décisions.

Bannir le dopage et toute autre forme de tricherie

L'athlète doit considérer comme un devoir moral le refus de toute tricherie, en particulier le dopage. Il reconnaît que doivent être bannies les manœuvres, fraudes ou manipulations tels que simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption destinés à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage.

Principes relatifs aux entraîneurs

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte

ÊTRE ENTRAÎNEUR

Être entraîneur, c'est bénéficier, d'abord au sein du Club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des athlètes, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide. Cette position doit conduire à enseigner les valeurs de l'athlétisme inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Être entraîneur, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de l'athlétisme, en particulier des autres entraîneurs et des athlètes extérieurs au groupe entraîné.

Être entraîneur, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec les athlètes et d'agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être entraîneur, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être entraîneur, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux athlètes.

Être entraîneur, c'est au delà de la formation sportive et humaine des athlètes, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Être entraîneur, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux entraîneurs de la Charte, s'engager à les respecter et à les faire connaître

L'ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

Être exemplaire

L'entraîneur adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard de la Fédération Française d'Athlétisme, de toutes les instances officielles fédérales, du club, des autres acteurs de l'athlétisme, des spectateurs et du public en général, des représentants des collectivités publiques et des partenaires privés.

Prendre en charge tous les athlètes

Il se doit d'adapter ses niveaux d'exigence et conseils en fonction notamment, des capacités physiques, des aspirations et des objectifs individuels de chacun des athlètes qu'il a en charge. Il doit prendre en compte les contraintes extra-sportives, études, famille, obligations diverses de chaque athlète. Il doit veiller à leur intégrité physique.

Avoir conscience de son rôle privilégié de guide et d'éducateur

Il a conscience de sa responsabilité d'éducateur auprès des athlètes et du rôle primordial qui est le sien dans la recherche du "bien vivre ensemble" au sein de l'Athlétisme. Il s'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, tolérance, altruisme et l'esprit d'équipe. En cas d'absence, il doit transmettre ses consignes à un autre entraîneur et les plans d'entraînement aux athlètes.

Avoir une attitude loyale et respectueuse vis à vis des autres entraîneurs

Il s'astreint à un devoir de réserve vis à vis des autres entraîneurs. Il s'interdit de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage.

Être capable de maîtriser les relations affectives avec les athlètes

Il s'engage à ne pas utiliser sa position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les athlètes et/ou d'autres acteurs de l'Athlétisme et à éviter tout comportement incorrect.

Bannir le dopage et toute forme de tricherie

Il s'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de l'Athlétisme et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

Il se fait un devoir d'informer les athlètes des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.

Avoir conscience de son rôle dans la recherche et le développement de l'athlétisme

Il a le devoir de transmettre les connaissances qu'il a acquises, par tous les moyens de communication à sa disposition et à répondre positivement - dans la mesure de ses disponibilités; à toute demande de participation à des stages de formation.

Il encourage les athlètes à participer aux stages de formation organisés par le Club ou toute instance de la FFA.

Principes relatifs aux juges et officiels

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte

ÊTRE JUGE/OFFICIEL

Être juge/officiel, c'est veiller au respect et à l'application de la règle, valeur fondamentale sans laquelle la pratique de l'athlétisme serait impossible.

Être juge/officiel, c'est être conscient d'assumer la responsabilité d'arbitre qui confère un rang et des prérogatives dont on ne doit pas abuser.

Être juge/officiel, c'est agir de façon décidée sans suffisance ni étalage de supériorité. Être juge/officiel, c'est jouer un rôle pédagogique essentiel auprès des acteurs de l'athlétisme et particulièrement des plus jeunes, dans l'apprentissage de la règle, son explication et la nécessité de la respecter. C'est aussi les inciter à s'orienter vers une activité de juge/officiel.

Être juge/officiel, c'est avoir le sens de l'équité et savoir expliquer la règle et son utilité, ainsi que les décisions qui en découlent pour éviter l'incompréhension et/ou le sentiment d'injustice.

Être juge/officiel, c'est être maître de soi en toutes circonstances et donc en mesure d'adopter un comportement impartial et approprié pour ne pas générer des situations conflictuelles.

Être juge/officiel, c'est être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification de la règle et son adaptation pour qu'elle réponde aux besoins des pratiquants et plus généralement qu'elle favorise le progrès et l'image de l'athlétisme.

Être juge/officiel, c'est contribuer, au sein d'une équipe, à ce que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions particulièrement pour les athlètes.

Être juge/officiel, c'est faire les efforts nécessaires pour se tenir au fait de la connaissance de la règle afin d'être et demeurer compétent, et notamment en participant aux sessions de formation et de recyclage.

Être juge/officiel, c'est contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs de l'athlétisme. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux juges/officiels de la Charte et s'engager à les respecter et à les faire connaître.

L'ENGAGEMENT DES JUGES/OFFICIELS

Être exemplaire

Il adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard de la Fédération Française d'Athlétisme, de toutes les instances officielles fédérales, du Club, des autres acteurs de l'athlétisme, des spectateurs et du public en général, des représentants des collectivités publiques et des partenaires privés.

Avoir conscience de ses prérogatives de juge/officiel

Il a conscience de la responsabilité qui lui est déléguée dans le contrôle régulier et harmonieux des compétitions. Il s'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et équitable.

Reconnaître sa responsabilité d'éducateur

Il a conscience de son rôle d'éducateur auprès de tous les acteurs de l'athlétisme dans la compréhension de la règle, son utilité, son respect et sa juste application.

Contribuer au développement et à la promotion de l'athlétisme

Il s'engage à mettre ses compétences spécifiques au service des pratiquants et de contribuer au progrès et à la promotion de l'athlétisme.

Bannir le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie

Il s'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute forme de tricherie et se fait un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont il aurait connaissance.

Suivre une formation continue

Il accepte de se former et de se recycler régulièrement (stages, obtention des degrés d'aptitude ...) pour améliorer son expertise et sa capacité à faire appliquer la règle.

Principes relatifs aux dirigeants

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte

ÊTRE DIRIGEANT

Être dirigeant, c'est être – quelles que soient sa mission et ses prérogatives – un acteur incontournable des structures de l'athlétisme dans leurs diverses composantes (fédération, ligues, comités et clubs), dont on assure par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.

Être dirigeant, c'est constituer un maillon essentiel du monde de l'athlétisme par la multiplicité des tâches qu'on exécute et la diversité des savoir-faire et des compétences qu'on met à disposition.

Être dirigeant, c'est jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des manifestations d'athlétisme, particulièrement dans le respect des règles environnementales et de sécurité.

Être dirigeant, c'est agir dans le respect des directives fédérales, quelles que soient la position occupée. C'est aussi avoir le devoir éthique et déontologique: de permettre le libre et égal accès de tous à l'athlétisme, de promouvoir l'esprit et les valeurs de l'athlétisme auprès de ses différents acteurs (athlètes, entraîneurs, juges/officiels et autres dirigeants) et de l'entourage familial des jeunes pratiquants et du public en général.

Être dirigeant, c'est au sein de sa (ses) structure(s), contribuer à son (leur) fonctionnement démocratique, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée et respectueuse des processus décisionnels.

Être dirigeant, c'est jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs de l'athlétisme pour faire respecter les règles sportives, tout en protégeant la fonction des juges /officiels et en faisant comprendre leurs actions.

Être dirigeant, c'est savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures auxquelles on appartient.

Être dirigeant, c'est adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

Être dirigeant, c'est faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on appartient. C'est aussi promouvoir le bénévolat et inciter les autres à s'y engager.

Être dirigeant, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la Charte s'engager à les respecter et à les faire connaître.

L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS

Être exemplaire

Le dirigeant adopte, en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard : de la Fédération Française d'Athlétisme, de toutes les instances officielles fédérales, régionales et des autres acteurs de l'athlétisme des organisateurs, des spectateurs et du public en général, des représentants des collectivités publiques et des partenaires privés.

Être responsable

Il a conscience de sa responsabilité dans la valorisation de l'image de l'athlétisme et de la ou des structures auxquelles il appartient.

Contribuer à la promotion des valeurs de l'athlétisme

Il s'engage à promouvoir les valeurs de l'athlétisme aussi bien auprès de tous ses acteurs qu'auprès du public.

Collaborer de manière harmonieuse et indépendante avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires

Il s'engage à préserver l'équilibre et l'indépendance de la ou des structures auxquelles il appartient dans le cadre de partenariats constructifs avec les institutions publiques et les organismes privés.

Participer à l'élaboration des directives de la FFA, les appliquer, les faire connaître et les expliquer

Il s'engage, au sein des équipes dirigeantes des différentes structures officielles de la FFA, à contribuer à l'édiction des directives fédérales, à les appliquer, les faire connaître et les expliquer.

Rester maître de soi et mesuré en toutes circonstances

Il s'engage à faire preuve de sang-froid en toutes circonstances en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

Suivre une formation et promouvoir le bénévolat

Il accepte de suivre les formations destinées aux dirigeants.

Il s'engage à inciter les autres dirigeants à adopter la même démarche et à promouvoir le bénévolat autour moi.

Bannir le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie

Il s'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute autre forme de tricherie et se fait un devoir de révéler toute pratique délictueuse dont il aurait connaissance.

ENSEMBLE

Plus vite

Plus haut

Plus fort